

# SECRETARIAT GENERAL

## Compte rendu de réunion / relevé de décision

**Sujet : Comité technique ministériel**

---

**Date de la réunion : Jeudi 17 septembre 2015**

### SERVICE ORGANISATEUR

**Service des ressources humaines (SRH2 / BSDS)**

*Rédacteur : BSDS*

**Présents : Monsieur Fabrice BAKHOUCHE**, Directeur de cabinet de la ministre de la culture et de la communication, **Monsieur Christopher MILES**, secrétaire général du Ministère, **les représentants des directions générales**, les experts de l'administration ainsi que **les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD-Culture Solidaires, du SNAC-FSU et de la liste commune UNSA-CFTC**, membres titulaires représentants du personnel.

---

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le jeudi 17 septembre 2015 de 9h30 à 19h30. Il a pu valablement délibérer en présence de plus de la moitié des représentants du personnel.

Le représentant de la CGT-Culture est désigné secrétaire adjoint de séance.

**NB :** *Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis à disposition des organisations syndicales siégeant au CTM.*

[Le discours du directeur de cabinet est consultable sur Sémaphore.](#)

### **Neuf points étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :**

- 1° Implantation des locaux du ministère de la culture et de la communication (*pour information*) ;
- 2° Principes d'organisation des directions régionales des affaires culturelles dans le cadre de la réforme territoriale (*pour information*) ;
- 3° Délégation de compétences au conseil régional de Bretagne (*pour avis*) ;
- 4° Point d'information sur l'ouverture du musée du Louvre, du musée d'Orsay et de l'Orangerie, et du Château, musée et domaine national de Versailles 7 jours sur 7 (*pour information*) ;
- 5° Approbation des procès-verbaux des comités techniques ministériels du 4 juin et du 25 juin 2015 ;

6° Projet d'arrêté relatif aux moyens des CHSCT (*pour avis*) ;

7° Projet de décret relatif à la direction des affaires culturelles de Mayotte (*pour avis*) ;

8° Point sur l'agenda social (*pour information*) ;

9° Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) **dont emplois d'avenir et apprentissage** ;

Questions diverses

**Point n°1 - Implantation des locaux du ministère de la culture et de la communication (*pour information*) ;**

Dans le cadre de la mobilisation des personnels, organisée dans le hall du bâtiment des Bons-Enfants, suite à l'appel de l'intersyndicale CGT-Culture - SUD culture solidaires – UNSA, le directeur de cabinet et le Secrétaire général du ministère se sont exprimés sur l'implantation des locaux du ministère de la culture et de la communication.

Le directeur de cabinet a indiqué qu'il avait pris la mesure de l'inquiétude exprimée par les personnels de l'administration centrale et annonce que la ministre s'exprimera dans les prochaines semaines à ce sujet.

Le point est reporté à un prochain comité technique.

**Point n°2 - Principes d'organisation des directions régionales des affaires culturelles dans le cadre de la réforme territoriale (*pour information*) ;**

Le secrétaire général présente l'état d'avancement de la réforme territoriale.

Les préfets préfigureurs ont adressé au Premier Ministre, à la fin du mois de juin, des dossiers de proposition de l'organisation des services de l'État dans les futures régions. Appuyés sur les diagnostics territoriaux et les travaux des équipes de chaque direction régionale, ces dossiers argumentaient les propositions d'organisation des services pour répondre aux grands principes de la réforme territoriale.

Pour les DRACs, les propositions de macro-organigrammes, sont celles présentées dans les différents CT et instances de concertation locales et nationales tenues en juin.

Durant le mois de juillet, les services du Premier Ministre ont arrêté un certain nombre de principes et préparé les décisions à l'arbitrage du Gouvernement en particulier sur le choix des implantations des services sur les territoires.

Ce travail a conduit le Gouvernement lors du Conseil des Ministres du 31 juillet, à présenter ses décisions en matière d'organisation générale et d'implantation des services. À la suite de ce Conseil des Ministres un dossier de presse a été communiqué. Il présente les choix généraux et donne, pour chaque région, l'implantation des services et les noms des chefs de service préfigureur pour chaque réseau.

Les DRAC préfigureurs doivent maintenant construire la proposition de l'organisation détaillée de

la future DRAC à la cible de fin 2018 et les modes d'organisation intermédiaire entre 2016 et fin 2018 afin de garantir le fonctionnement du service public et la conduite des politiques culturelles en cohérence et continuité.

Ils constituent autour d'eux une équipe projet pour associer toutes les compétences des différentes entités fusionnées

Les organigrammes détaillés devront être prêts pour la fin du mois d'octobre et seront soumis pour avis aux CT compétents dans le courant de novembre.

Le secrétaire général assure qu'il n'y aura aucune suppression de postes dans les DRAC en 2016 et indique qu'il y en aura 35 en 2017. Il indique par ailleurs que des réunions mensuelles de concertation avec les organisations syndicales continueront à être organisées et qu'un CT DRAC se tiendra en novembre sur cette question.

La chef du service des ressources humaines assure que les mesures d'accompagnement RH seront détaillées en groupe de travail ou lors du prochain comité technique spécial DRAC. Elle annonce d'ores et déjà qu'une foire aux questions est en cours d'élaboration et sera mise à disposition des agents.

### **Point n°3 - Délégation de compétences au conseil régional de Bretagne (pour avis) :**

Compte tenu du fait que les documents ont été adressés tardivement aux organisations syndicales, le secrétaire général propose de reporter l'examen de ce point à un CTM ultérieur, qui se tiendra le 28 septembre prochain.

### **Point n°4 - Point d'information sur l'ouverture du musée du Louvre, du musée d'Orsay et de l'Orangerie, et du Château, musée et domaine national de Versailles 7 jours sur 7 (pour information) :**

Marie-Christine LABOURDETTE, directrice du service des musées de France, présente le point relatif à l'ouverture du musée du Louvre, du musée d'Orsay et de l'Orangerie, et du Château, musée et domaine national de Versailles 7 jours sur 7.

Elle indique que dans un souci de démocratisation de la culture, le jour habituel de fermeture de ces trois établissements - Louvre (mardi), Versailles et Orsay (lundi) – sera ainsi un jour d'ouverture réservé aux publics scolaires et périscolaires et aux groupes les plus éloignés de la culture (groupes du champ social et publics handicapés). Une convention cadre avec le ministère de l'Éducation Nationale permettra d'encourager et de faciliter ce partenariat.

Elle précise que les publics scolaires continueront également à être accueillis les autres jours de la semaine dans ces trois grands musées, comme c'est le cas actuellement.

Elle annonce que la Ministre a adressé aux présidents du Louvre, d'Orsay et de Versailles, une lettre de mission leur demandant de mettre en œuvre progressivement cette mesure à compter de l'automne 2015. Chaque Président tiendra compte des spécificités de son établissement et veillera à y associer les partenaires sociaux. Le dispositif permettra à terme d'accueillir plus de 200 000 nouveaux visiteurs dans des conditions privilégiées et innovantes. En outre, ce dispositif s'accompagnera d'une création nette de 70 postes.

Il commencera à se déployer dès l'automne 2015 en ouvrant les premiers créneaux de visites le jour habituel de fermeture. Il montera en puissance à partir de janvier 2016 et devra trouver son régime de croisière en septembre 2016.

Les organisations syndicales regrettent que l'annonce de cette réforme ait eu lieu par voie de presse et sollicite l'ouverture d'une concertation ministérielle sur cette question ainsi que l'élaboration d'une circulaire relative à la mise à œuvre de cette réforme.

Le secrétaire général s'engage à ce que s'ouvre une phase de concertation active pilotée par la direction générale des patrimoines et le service des musées de France. Par ailleurs, il se dit favorable à l'élaboration d'un texte d'application de cette mesure. Il indique également qu'il transmettra au cabinet la proposition visant à améliorer l'accès aux musées pour tous les publics en ouvrant les salles qui sont actuellement fermées. Il s'engage enfin à ce qu'une note concernant le nombre de postes créés dans le cadre de la réforme soit adressée aux organisations syndicales.

#### **Point n°5 - Approbation des procès-verbaux des comités techniques ministériels du 4 juin et du 25 juin 2015 ;**

Sous réserve de quelques corrections dans le PV du 4 juin, les trois PV sont approuvés à l'unanimité.

*Les procès-verbaux seront mis à disposition des organisations syndicales membres du CTM.*

#### **Point n°6 - Projet d'arrêté relatif aux moyens des CHSCT (pour avis) ;**

L'administration présente le projet d'arrêté relatif aux moyens des CHSCT.

La CGT-Culture considère que l'arrêté proposé ce jour n'est pas encore pleinement satisfaisant même si elle reconnaît que l'administration a fait évoluer ce projet de texte dans le bon sens.

La CFDT et la FSU estiment que les avancées obtenues suite à l'arbitrage du cabinet ne sont pas suffisantes.

#### **VOTE SUR LE PROJET D'ARRETE :**

**Vote contre :** UNSA-CFTC (1 voix), FSU (1 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ;

**Vote pour :** /

**Abstention :** CGT-Culture (7 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix)

**Absents :** /

**Point n°7 - Projet de décret relatif à la direction des affaires culturelles de Mayotte (pour avis) :**

L'administration présente le projet de décret visant à doter Mayotte d'une direction des affaires culturelles à part entière.

La création d'une direction à part entière, sous autorité du Préfet, est avant toute chose le signe de la reconnaissance de la présence de l'Etat à l'instar des départements-régions d'outre-mer (DROM) et non plus comme dans les collectivités d'outre-mer (COM).

**VOTE SUR LE PROJET DE DECRET :**

**Vote contre :** /

**Vote pour :** CGT-Culture (7 voix) ;UNSA-CFTC (1 voix), FSU (1 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ;

**Abstention :** /

**Absents :** /

**QUESTIONS DIVERSES :**

**1. Conditions de travail des agent-e-s contractuel-le-s à temps incomplet de la Bibliothèque nationale de France / extension de la compensation pour travail en locaux aveugles aux "vacataires"**

S'agissant du travail en local aveugle, l'arrêté ministériel du 16 avril 2002 précise, en son article 9, que « *le travail permanent en sous-sol ou en local clos sans lumière naturelle, effectué par des agents travaillant de jour, donne lieu à une compensation forfaitaire de quinze heures par an* ».

Par conséquent, les agents contractuels à temps incomplet recrutés dans un EP dépendant du MCC, exerçant de façon permanente leur travail en sous-sol ou en local clos, bénéficient d'un dispositif de compensation horaire.

La note du 2 juillet 2002 de la BnF en réservant son dispositif de jours de repos compensateur à une seule partie de ses agents vient par conséquent restreindre les dispositions réglementaires.

En conséquence, l'administration prendra l'attache de la BnF afin de revoir son dispositif pour mettre celui-ci en conformité avec l'arrêté du 16 avril 2002.

## **2. Avancement d'échelon des contractuels recrutés par le Ministère (Mise en œuvre)**

Les avancements sont répercutés sur les payes de septembre à décembre : soit en fonction de la date de signature des avenants par les agents concernés, soit eu égard à la date d'effet de l'avancement en question.

## **3. ENSA Clermont-Ferrand : rentrée des classes ...**

S'il reste encore des sujets en cours de règlement sous le contrôle de l'OPPIC, les personnels et les élèves ont pris possession des nouveaux locaux avec une grande satisfaction compte tenu de l'état vétuste de l'ancienne école.

La directrice de l'école, sur les recommandations du ministère (SG et DGP), proposera au CHSCT réuni le 24 septembre 2015 l'organisation d'une nouvelle visite des locaux en présence de l'ISST, d'un représentant de l'OPPIC et, d'un représentant de la DGP, à l'instar de celle déjà organisée en juin pour faire le point sur les problèmes restants et devant trouver solution. L'inauguration est prévue en présence de la Ministre le 16 octobre 2015.

## **4. Communication aux représentants du personnel des rapports IGAC EPPPD, pilotage de l'enseignement supérieur**

Le rapport de l'IGAC sur l'EPPPD a été rendu. La demande relative à sa communication a été transmise au cabinet.

Sur les rapports relatifs à l'enseignement supérieur et à l'ENSA de Rouen, le secrétaire général s'engage à transmettre la demande au cabinet.

## **5. Avis de vacance ouverts sur le corps des ISCP et attachés simultanément**

Ponctuellement, certains postes confiés traditionnellement aux ISCP ont également été ouverts aux attachés. Compte tenu de la différence des régimes indemnitaires entre les deux corps (favorables aux attachés), certains ISCP ont émis le souhait d'être détachés dans le corps des attachés. Les CAP ont refusé les demandes de détachement présentées sur ce motif.

Rappel de la "doctrine" sur les détachements des ISCP dans le corps des attachés : favorable lorsque un ISCP postule et est retenu sur un poste ouvert uniquement aux attachés ou si ses fonctions, encours d'exercice, glissent vers celles d'un attaché / non favorable lorsqu'un ISCP exerce des fonctions qui ressortent bien du corps des ISCP ou autant de ce corps que de celui des attachés.

La note du secrétaire général relative à l'évolution des avis de vacances sera adressée aux organisations syndicales.

## **6. Remise en cause de l'accord d'entreprise de l'association des arts décoratifs**

Les arts décoratifs ont ouvert la semaine dernière, après les travaux menés avec les services du ministère et l'accord du Cabinet, un cycle de réunions de concertation dans l'objectif de se rallier à la convention collective de l'animation relative au secteur des musées au 1er janvier 2016.

***Faute de temps, les points n° 8 et 9 sont reportés au CTM du 28 septembre prochain.***